

L'Académie des Arts est administrée par l'ASBL « Académie des Arts de la parole, de la Danse et de la Musique de Saint-Josse-ten-Noode / Schaerbeek ». Son Conseil d'administration et son Assemblée générale sont composés de conseiller(ères) des communes associées.

Le 23 février 2021 l'ASBL a modifié son statut d'intercommunale pour devenir « ASBL Pluricommunale »

L'organe d'administration est composé de :

Madame Sihame HADDIOUI	<i>Échevine à Schaerbeek</i>
Madame Loubna JABAKH	<i>Échevine à Saint-Josse-ten-Noode</i>
Monsieur Mohammed JABOUR	<i>Échevin à Saint-Josse-ten-Noode</i>
Madame Lydia DESLOOVER	<i>Échevine à Saint-Josse-ten-Noode</i>
Madame Emel DOGANCAN	<i>Conseillère communale à Schaerbeek</i>
Monsieur Mamadou BAH	<i>Conseiller communal à Schaerbeek</i>
Madame Deborah LORENZINO	<i>Échevine à Schaerbeek</i>

Madame Emilie DESMEDT	<i>Conseillère communale à Schaerbeek</i>
Madame Nezahat NAMLI	<i>Échevine à Saint-Josse-ten-Noode</i>
Madame Dora ILUNGA KABULU	<i>Échevine à Saint-Josse-ten-Noode</i>

Les administrateurs (trices) sont mandatés par les Communes et siègent dans le CA et l'AG par délégation à titre gratuit.

Ils ne reçoivent ni salaire, défraiement ou jeton de présence.

Subventions :

Conformément à l'article 11 des statuts de l'ASBL publiés au Moniteur belge le 23 février 2021, les communes subventionnent l'ASBL à raison de 2/5e par la commune de Saint-Josse-ten-Noode et 3/5e par la commune de Schaerbeek

Le personnel enseignant, le directeur et les surveillants-éducateurs de l'école reçoivent une subvention traitement payée directement par la FWB enseignement.

Le personnel administratif comprend une secrétaire-trésorière à temps plein et un informaticien à temps partiel.

Cette rubrique contient au minimum :

1° un document décrivant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité administrative ;

L'ASBL a pour but l'enseignement des principes de l'art musical par l'institution de cours de formation musicale, vocale, instrumentale et de cours complémentaires, ainsi que l'enseignement des principes de l'art de la danse et de l'art chorégraphique, de l'art théâtral et des arts de la parole conformément au décret CFWB du 2 juin 1998 et de son arrêté d'application du 6 juillet 1998.

L'intercommunale ne peut en aucun cas se livrer à des opérations industrielles ou commerciales ou chercher à procurer à ses membres un gain matériel.

2° un inventaire des subventions accordées dans le courant de l'année précédente, mentionnant le bénéficiaire, l'objet de la subvention et son montant ;

Subventions	2020
Saint-Josse-ten-Noode	49.000,00
Schaerbeek	75.135,00
FWB	34.064,88
Subvention de fonctionnement	
Personnel enseignant FWB	870.020,10

3° un inventaire des études réalisées pour le compte de l'autorité administrative dans le courant de l'année précédente, pour autant qu'elles aient été réalisées par un partenaire externe. L'inventaire mentionne, pour chaque étude, l'identité de son auteur, c'est-à-dire le nom de la personne morale ou physique à qui l'étude a été confiée, ainsi que son coût ;

Néant

4° un inventaire des marchés publics conclus dans le courant de l'année précédente, comprenant la mention de l'adjudicataire et le montant engagé ;

Marchés publics	2019			Accordé à
	RSM	RENAUD DE BORMAN	CDP PARTNERS	
Réviseur d'entreprise	2.081,20 €	24.000,00 €	--	RSM
	INSIDECO	COFISK		
Cahier des charges Comptable	18.347,16 €	12.000,00 €		COFISK

2020

Néant

5° les appels à candidats et les conditions de recrutement, de promotion ou de remplacement de tous les emplois qu'elles entendent pourvoir, publiés dans les sept jours ouvrables de la décision de procéder à un recrutement, une promotion ou un remplacement, ainsi que les décisions de recrutement, de promotion ou de remplacement des emplois des agents de niveau A qu'elles pourvoient, publiées dans les sept jours ouvrables de la décision.

Actiris		Référence de l'annonce	
31/03/20	Professeur de danse classique	1169526	Pénurie
27/08/20	Professeur de Formation musicale	1257631	3 professeures engagées
30/11/20	Professeur de Formation musicale	1324034	reconduites
15/03/21	Professeur de Formation	1395383	reconduites

01/09/21 musicale
 Professeur de Formation musicale 1580942 2 professeur.e.s engagé.e.s

Le Collège communal publie au sein de la rubrique transparence du site internet de la commune la liste actualisée de tous les membres des cabinets employés au service du bourgmestre et des échevins, en mentionnant leur nom et leur fonction.

Voir sites communaux : [Schaerbeek](#) et [Saint-Josse-ten-Noode](#)

Le président du CPAS publie au sein de la rubrique transparence du site internet du CPAS la liste actualisée de tous les membres de son cabinet, en mentionnant leur nom et leur fonction.

Non concerné

§ 3. Le Gouvernement, le Collège réuni et le Collège diffusent au sein de la rubrique transparence de leur site internet :

- au plus tard la veille de leurs réunions, l'ordre du jour définitif de celles-ci ;
- au plus tard le jour ouvrable qui suit leur réunion, les décisions qu'ils ont adoptées ainsi que les notes sur lesquelles elles se fondent.

Non concerné

§ 4. Les publications au sein de la rubrique " transparence " des sites internet des autorités administratives ne constituent pas des publications officielles.

	CA et AG Présences	CA 25/02/20	AG 22/06/20	CA 22/06/20	AG 03/09/20	CA 03/09/20	CA 19/11/20
Madame Sihame HADDIOUI		V	V	V	V	V	V
Madame Loubna JABAKH		V	V	V	V	V	V
Monsieur Mohammed JABOUR		V	V	V	V	V	V
Madame Lydia DESLOOVER		V	V	V	V	V	V
Madame Emel DOGANCAN							
Monsieur Mamadou BAH		V					
Madame Deborah LORENZINO			V				
Madame Emilie DESMEDT							
Madame Nezahat NAMLI			V		V		

Déclarations

Publication sur le site de l'ASBL pluricommunale des mandats, fonctions et fonctions dérivées ainsi que des activités exercées à titre privé des membres de l'organe d'administration , en vertu de l'article 7, §.2 de [l'ordonnance du 14 décembre 2017](#) relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois (entrée en vigueur le 1er décembre 2018).

- [Déclaration 2020](#)

Rapports d'activités :

- 2020